

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL45

présenté par  
M. Tardy  
-----

**ARTICLE 28**

I. - À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« cette ordonnance »,

les mots :

« les articles L. 112-7 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. »

II. - En conséquence, à l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'article 4 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 précitée »,

les mots :

« l'article L. 112-10 du code des relations entre le public et l'administration »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à prendre en compte l'abrogation des articles 2 à 6 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 et de leur codification dans le CRPA, au 1er janvier 2016.